Commune de Confignon

PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 JUIN 2022

Présent-e-s	M.	Félicien MAZZOLA, Président
	M.	Martin BARCELLINI, Vice-Président
	M.	Paul EUGSTER
	M.	Nicolas FOURNIER
	M.	Xavier FRANCEY
	M.	Vincent FRIOT
	Mme	Aline JOLIAT SAULNIER
	M.	Quentin KNIGHT
	M.	Jean-Claude KORMANN
	M.	Christian MARTI
	M.	Pierre-Alain MOTTIER
	Mme	Julie PERADOTTO
	M.	Frédéric REVERCHON
	Mme	Nicole ROEHRICH
	M.	Christian RUPP
	Mme	Floriane SCHMIDT
	Mme	Isabelle STOFFEL
	Mme	Yvette TORNARE
	M.	Vincent TOURNIER
Excusé-e-s	-	
Conseil administratif	Mme	Nathalie VON GUNTEN-DAL BUSCO, Maire
	Mme	Elisabeth GABUS-THORENS, Conseillère administrative
	Mme	Elisabeth ULDRY FROSSARD, Conseillère administrative
Verbaliste	Mme	Janine BELAHBIB-DEGEN
Assiste	Mme	Soheila KHAGHANI, Co-Secrétaire générale

ORDRE DU JOUR

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mai 2022
3. Communications du bureau
4. Communications des commissions
5. Communications du Conseil administratif
6. P DM 933 – Crédit budgétaire 2022 de CHF 18'000.- pour les charges d'honoraires divers de la circulation routière
7. P DM 932 – Cession d'une parcelle du patrimoine financier de la Commune à la Fondation d'intérêt public communal pour le logement de la commune de Confignon et ouverture d'un crédit d'engagement de CHF 1'500'000.-
8. DM 925 – Crédit d'investissement de CHF 770'000.- TTC destiné à la réalisation de deux promenades thématiques sur le territoire de Confignon
9. M 190 – Mens sana in corpore sano
10. PE Sauvons les arbres de Cressy Confignon
11. PE Pour la création d'un parc public et d'un espace culturel à Cressy
12. Questions
13. Propositions individuelles et divers

Le Président ouvre la séance du 14 juin 2022, il souhaite la bienvenue à tous, ainsi qu'au public, et informe que nous sommes 19 ce soir.

1. Approbation de l'ordre du jour

L'OJ est accepté à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mai 2022

Page 5, **Mme von Gunten-Dal Busco, 2e point, milieu de texte** : « ...présenté à la **CCE** en début...»
Page 6, **Mme von Gunten-Dal Busco, point 8, 2e ligne :** « ...stade de la réalisation **aux travaux.**»

Avec ces modifications, le procès-verbal du 10 mai 2022 est approuvé à l'unanimité.

3. Communications du bureau

M. Mazzola transmet les informations suivantes :
- Promotions : invitation à participer au cortège, le 30 juin à 18H15.
- Voyage du CM : les 7-8-9 octobre à Marseille. N. Fournier y reviendra sous le point Divers.
- Organisation des commissions : un planning pour l'automne vous sera présenté bientôt et un sondage à l'automne sera proposé pour dire ce qui fonctionne et ce qui doit être amélioré.
- CM des enfants : une réflexion est en cours sur l'organisation d'une réelle séance du CM des enfants, par ex. un samedi matin, comme un exercice de démocratie « à blanc ».

4. Communications des commissions

Commission finances, administration et sécurité (CFAS)

M. Francey informe que la commission s'est réunie le 24 mai, conjointement avec la CCE, pour traiter du crédit d'investissement de CHF 770'000.- pour les promenades thématiques. La 2e partie de la commission n'a pu se tenir par manque de temps.

Commission aménagement et mobilité (CAM)

M. Mazzola informe que la commission s'est réunie le 31 mai pour traiter des critères en zone villa et faire le point sur les mesures de mobilité à Confignon-dessous, notamment du chemin des Marais. Enfin un point sur l'avancement des PLQ Cherpines et Vuillonnex.

Commission durabilité, énergie et environnement (CDEE)

M. Reverchon informe que la commission s'est réunie le 24 mai pour traiter de la biodiversité en lien avec l'application de la motion 100% bio et de l'étude d'ATNP pour une gestion différenciée des espaces communaux. Puis, il y eut des questions relatives à la Fondation du PLQ d'ensemble Cherpines pour la rentrée prochaine, ainsi que sur l'idée de faire une commission conjointe avec la CCE pour établir un nouveau règlement sur l'énergie.

Commission constructions et équipements (CCE)

M. Kormann informe que la commission s'est réunie pour traiter de la DM 925 de manière commune avec la CFAS et un rapport de commission vous a été communiqué sur lequel nous reviendrons plus tard.

- **Commission de la culture et communication (CCC)**

Mme Tornare informe que la commission s'est réunie le 17 mai pour une présentation du programme culturel de la fin 2022. Des informations relatives à l'annexe de la Mairie ont été transmises suite à la modification du projet. Enfin, une discussion de la stratégie culturelle globale dans les nouveaux quartiers (Cherpines) a eu lieu. Elle mentionne la bonne collaboration avec PLO et indique que, à ce jour, il n'y a pas encore de stratégie arrêtée.

- **Commission sociale, sport, santé et vie associative (CSSV)**

M. Fournier informe que la commission s'est réunie le 31 mai pour une séance hors les murs dans la coopérative INTI à Cressy. Elle a pu visiter celle-ci, puis a traité de la 1ère tranche des projets en Suisse et à l'étranger. Elle a aussi abordé la motion « Mens sana in corpore sano », et enfin a entendu la c.a. sur quelques communications.

- **Fondation de la petite enfance (FPE)**

Mme Gabus-Thorens informe que le Conseil s'est réuni le 24 mai et a pris acte de la démission d'une de ses co-directrices, effective pour la rentrée prochaine. Une réflexion sur la gouvernance a eu lieu et le choix d'une nouvelle adjointe, Mme Mélanie Castella, a été validé pour le poste d'adjointe pédagogique à Confignon. Par ailleurs le règlement a été adapté avec une nouvelle grille tarifaire et une légère augmentation du coût des pensions de la crèche et donc de la participation des parents pour les revenus supérieurs à CHF 150'000.-. Elle a aussi introduit un tarif spécifique pour les fonctionnaires internationaux. D'autre part, le règlement d'Aire-la-Ville a été accepté. Le même jour, un Bureau s'est tenu pour régler les affaires courantes.

- **Fondation du logement (FL)**

Mme von Gunten-Dal Busco informe que la FL se réunira le 21 juin prochain.

- **Fonds de mise en valeur des bâtiments et espaces publics (FMV)**

Mme Gabus-Thorens informe que le FMV ne s'est pas réuni.

- **Fondation des Evaux (FE)**

Mme von Gunten-Dal Busco informe que le Bureau s'est réuni le 31 mai et le Conseil ce jour à midi pour approuver les comptes 2021 (à l'unanimité) qui présentent un excédent de CHF 121'864.-. Puis le budget 2023, qui est à l'équilibre, a également été présenté et approuvé à l'unanimité. Enfin, un point sur l'arrivée provisoire de l'Académie du Servette a conclu la séance. Pour l'installation définitive, vous avez pu voir dans la presse qu'une solution a été trouvée à Vernier, mais le provisoire reste d'actualité malgré les nombreux recours déposés.

- **Groupement intercommunal de voirie (CIV)**

Mme von Gunten-Dal Busco informe que le Bureau du CIV s'est réuni le 7 juin pour un point sur le budget 2023 et qui sera présenté au Conseil dans 2 semaines, le 28 juin.

5. Communications du Conseil administratif

Communications de Mme von Gunten-Dal Busco

Mme von Gunten-Dal Busco communique les éléments suivants :
- Antenne 5G aux Cherpines : une requête en autorisation de construire avait été déposée, le CA avait donné un préavis défavorable, mais celui-ci n'a pas été retenu par le Canton et l'autorisation délivrée. Après examen attentif du dossier, le CA a décidé de ne pas recourir.

- MEP Pièce D : la commune de PLO a voté une délibération pour un Mandat d'Etude Parallèle pour l'aménagement de la pièce D aux Cherpines et confier le développement jusqu'à la phase d'avant-projet à plusieurs groupements de mandataires pour les domaines sportif et culturel. Confignon devrait participer au financement partiel de certains éléments avec une clé de répartition à définir. La Commune participe à ce MEP, la phase de sélection des mandataires architectes a été lancée le 1er juin ainsi qu'un appel d'offres sur SIMAP.
- Ecole secondaire II Cherpines : un concours est en phase de lancement et la Commune fera partie du jury. Un financement partiel avec PLO d'une salle omnisports et de locaux d'accueil pour les jeunes, est prévu.
- Postulation pour la distinction cantonale pour le développement durable : faite pour le verdissement du préau de Cressy, mais le projet n'a pas été retenu.

Communications de Mme Uldry Frossard

Mme Uldry Frossard informe
- Courrier du CA à M. Dal Busco sur le PLQ d'ensemble des Cherpines : M. A. Hodgers a répondu à celui-ci en date du 2 mai de la façon suivante *(Cf. copie du courrier sur vos places).* Confirmation des points suivants : abandon de la modification de zone des Marais, réduction du nombre des surfaces d'activité de 14'000 à 10'000 m2 SBP, l'agrandissement du périmètre de l'école primaire de 5'000 à 15'000 m2, la réservation du tronçon de la rue entre les pièces Ba et Bb aux mobilités douces, le développement des PLQ de détail sous la forme de MEP. En revanche, pas d'entrée en matière sur le transfert géographique d'une partie des dab sur les pièces du bord de l'Aire (pièce Bb), avec possibilité de construire un immeuble plus haut, la possibilité de transférer ultérieurement des dab d'un PLQ de détail dans un autre, la possibilité de transformer des m2 de logements en surfaces d'activité pour les localiser en sous-sol principalement.
- Densité : elle rappelle que l'IUS était de 1,3 en 2017, sur un indice de densité de 2,2 et le CA avait demandé au Canton de baisser l'IUS à 1,1, mais le CE a refusé cette demande et maintenu un IUS minimum à 1,2, soit avec un indice de densité de 2,47.

Communications de Mme Gabus-Thorens

Mme Gabus-Thorens informe
- Aide au Liban : le CA a décidé, au vu de la crise sans précédent touchant ce pays, de verser CHF 1.- par habitant, en dépassement de la ligne budgétaire d'aide d'urgence.
- « Dynamisons Confignon » : deux projets ont été primés par le jury. « Confignon musical » pour la création d'un spectacle musical avec des artistes de tous âges et pas forcément professionnels et « Le kilomètre de Confignon » qui propose une course en famille avec stands festifs à l'automne.
- Promotions : invitation envoyée pour la fête des promotions le 30 juin, soyez nombreux pour le cortège.
- Culture : le traditionnel petit déjeuner aura lieu le jour de la Fête de la musique le 25 juin, au bord de l'Aire. Puis, le théâtre au parc les 7-8 juillet et le cinéma en plein air les 17 et 18 août. Enfin, le 31 août, le théâtre de Carouge sur la Place du village.

6. P DM 933 – Crédit budgétaire 2022 de CHF 18'000.- pour les charges d'honoraitres divers de la circulation routière

Mme Uldry Frossard rappelle que la Commune propose une mise en régime 30km/h de la route de Soral, notamment justifiée par la sécurité des personnes qui traversent quotidiennement cette route cantonale. Le Canton vient d'ailleurs de réaliser une mesure similaire sur la route de Soral, côté Lully. Une demande a donc été adressée à M. Dal Busco qui a répondu favorablement au principe d'un changement de régime, à la condition que la Commune fournisse un rapport d'étude justifiant la mesure. La Commune doit donc financer cette étude pour que le département des infrastructures puisse statuer définitivement sur ce point du régime de vitesse. Le mandat pour l'élaboration de cette

étude consiste en un dossier de synthèse à soumettre au Canton et devra comporter les informations suivantes : diagnostic du secteur, relevé de vitesses, charge de trafic, typologie de trafic, etc...
Le CA a donc saisi l'opportunité d'une réflexion pour sécuriser et améliorer le passage entre le village et la Mairie pour les personnes à mobilité réduite et qui est aussi une demande récurrente de nos habitants depuis de nombreuses années.
A la suite d'un appel d'offre sur invitation de 3 bureaux de mobilité, l'offre retenue s'élève à CHF 18'093.- pour l'étude de la mise en régime 30 de la route de Soral et la sécurisation de l'axe nord-sud. Cette dépense n'étant pas prévue au budget de fonctionnement 2021, et le dépassement prévisible supérieur de 5% pour la nature et fonction, le CA propose au CM d'accepter la demande de crédit budgétaire supplémentaire de CHF 18'000.- par un vote sur le siège.

Le Président propose de voter l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité des partis.

M. Francey propose un vote sur le siège et un suivi au CA.

Mme Schmidt explique que Le Centre demande aussi un vote sur le siège, mais souhaite aussi ajouter quelques mots. C'est favorablement que nous accueillons cette demande complémentaire qui permettra d'appréhender des changements, enfin rendus possibles avec l'entrée en matière du Canton. Des demandes régulières de sécuriser cette route ont été faites et les résultats ne sont toujours pas là. Les personnes à mobilité réduite n'ont pas accès à un trajet continu entre la Croisée et la Mairie et la sécurité des personnes n'est pas assurée. Cela doit changer.

Mme Joliat explique que VdG ne s'oppose pas au régime 30km/h sur la route de Soral, mais il semblerait que ce soit le Canton qui a initié cette réflexion et non la Commune, dès lors pourquoi devrions-nous payer l'étude ? De plus, l'exposé des motifs n'est pas assez clair. Elle demande donc un renvoi en CAM.

M. Mottier informe que Demain Confignon demande un vote sur le siège.

Mme Uldry Frossard remercie pour cette question et confirme qu'il s'agit bien d'une demande de la Commune. Vous avez pu voir aujourd'hui une publication pour une demande du Canton pour inscrire 300 axes en régime 30km/h sur le canton. Cependant la route de Soral n'y figure pas. Le CA saisit l'opportunité de cette demande d'étude cantonale pour demander une analyse de la sécurité sur la route de Soral.

Le Président propose de passer au vote sur le renvoi en CAM.

Le renvoi en CAM est refusé par 6 oui, 12 non et 1 abstention.

M. Fournier souhaite des éclaircissements sur le périmètre concerné par cette délibération, l'exposé des motifs étant par trop imprécis sur ce point. Il demande des compléments avant de voter sur le siège.

Mme Uldry Frossard répète que l'étude porte sur le tronçon de la route de Soral compris entre Les Oulaines et la Croisée de Confignon. Un même travail a été réalisé du côté de Lully. Une zone 30 existe déjà du côté des Marais, de même au centre du Village. L'étude porte sur le régime 30 km/h et il existe toujours la différence entre le régime et la zone 30 km/h.
Concernant la zone du passage sécurisé et les mobilités douces entre le village et la Mairie, le périmètre est élargi jusqu'au chemin des Marais.

M. Fournier insiste pour demander si concrètement la rampe qui monte à la Place de l'Eglise est bien prise en compte dans le périmètre, de même pour la Promenade des Rêveries ? Et si pour la route de Soral, la volonté du CA est de mettre à 30 km/h l'entier du tronçon jusqu'à la Croisée de Confignon et la commune de Bernex ?

Mme Uldry Frossard confirme qu'il s'agit bien du périmètre de l'étude qui se situe entre les Oulaines et la Croisée de Confignon. Ensuite le mandataire va définir le besoin de la mise en régime 30km/h et ce sera peut-être sur une partie du tronçon seulement.

M. Kormann demande si la zone comprise entre la Croisée de Confignon et le passage piétons devant la Mairie où le Canton a déjà réalisé une chicane à hauteur de la tranchée couverte, soit la zone qui part du carrefour triangulaire de l'école Steiner jusqu'à la Promenade des Rêveries, cette zone est bien concernée par la demande de mise en 30km/h ?

Mme Uldry Frossard répète encore une fois que le périmètre concerne l'entier de la route de Soral sur le territoire de Confignon. Mais c'est maintenant au mandataire de définir la longueur du régime 30 km/h et si le besoin se situe entre la rampe de Chavant et le passage vers l'école primaire, ou encore entre la mairie et la Croisée de Confignon.

Le Président propose de maintenant passer au vote de la délibération qu'il va lire.

Commune de Confignon

Législature 2020-2025
Délibération N° 933
Séance du Conseil municipal du **14 juin 2022**

CRÉDIT BUDGÉTAIRE SUPPLÉMENTAIRE 2022 DE CHF 18'000.- POUR LES CHARGES D'HONORAIRES DIVERS EN LIEN AVEC LA CIRCULATION ROUTIÈRE

Conformément à l'article 30, al. 1, lettre e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

D E C I D E
à la majorité simple

Par 14 oui, 1 non et 4 abstentions sur 19 CM présents

a) D'ouvrir au Conseil administratif le crédit budgétaire supplémentaire 2022 de CHF 18'000.00 destiné aux honoraires divers pour les routes.

b) De comptabiliser ce montant dans le compte de résultat 2022 sur le compte 6150.110.31320.010.

c) De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

Le Président : Félicien MAZZOLA La Secrétaire : Nicole ROEHRICH

La délibération 933 est acceptée par 14 pour, 1 contre et 4 abstentions.

7. P DM 932 – Cession d'une parcelle du patrimoine financier de la Commune à la Fondation d'intérêt public communal pour le logement de la commune de Confignon et ouverture d'un crédit d'engagement de CHF 1'500'000.-

Le Président rappelle les règles s'agissant de l'échange d'un bien communal selon l'Art. 4 de notre règlement et en accord avec la LAC l'Art. 20 al. 2 prévoit qu'une majorité qualifiée est nécessaire, donc aujourd'hui 10 voix sur 19.

Mme von Gunten-Dal Busco revient sur le dernier CM où la question de l'avancement du projet des Hutins avait été posée et c'est avec cette délibération qu'il sera possible d'aller de l'avant. Avec l'exposé des motifs très complet, vous avez déjà pu vous rendre compte que l'ancienne législature avait déjà décidé de céder cette parcelle à la FL. Maintenant la nouvelle législature a demandé au CM de préparer cette DM qui vous est présentée ce soir afin de maîtriser le foncier et disposer des fonds propres pour le projet. Du point de vue financier et comptable, la Commune détient une participation au capital de la FL pour un total de 2'014'810.- figurant à l'actif de son Patrimoine Administratif (PA) et la parcelle dont il est question figure à l'actif de son Patrimoine Financier (PF) pour 1'500'000.-. La parcelle serait donc un apport au capital de la FL en augmentant la participation dans le capital de la FL de ce montant, donc la participation passerait de 2'014'810.- à 3'514'810.-. L'écriture se fait au niveau de l'actif du bilan uniquement, donc avec un effet de 0.

Le Président propose de voter l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité des partis.

M. Tournier se déclare enthousiaste et VdG soutiendra toute démarche pour plus de logements. Il encourage à voter sur le siège.

M. Fournier annonce que Le Centre soutient aussi cette délibération. Il rappelle que depuis 2015 cette problématique a peu avancé et il trouve que cet immeuble au centre de la commune est un beau projet et une opportunité de revitaliser le centre du village, avec un parking souterrain pour alléger le trafic à cet endroit. Il rappelle encore que lors du vernissage du concours, un enthousiasme était perceptible de la part de la population pour ce projet. Il faut donc aller de l'avant, c'est nécessaire pour les locataires actuels du 7-9 Hutins, mais aussi pour proposer davantage de logements à prix réduit. Le Centre vous invite donc à voter favorablement cette délibération sur le siège.

Mme Stoffel déclare que le PLR est également favorable à cette délibération et que le bon sens est de la voter sur le siège.

M. Barcellini explique avoir lu le rapport assez long avec une grande attention, mais à titre personnel il a encore beaucoup de questions à poser et donc il propose un renvoi en CFAS. A titre d'exemple, il n'a pas trouvé d'information sur le prix du projet, de sa rentabilité sur investissement, etc... Enfin il relève que la valorisation du prix du terrain avec une décote de 20% n'est pas expliquée.

Mme Khaghani confirme que la valeur de la parcelle a été estimée en 2017 à 1'878'000.-, mais cette estimation n'avait pas pris en compte le fait que le prix de vente avait déjà été fixé par les parties (Commune et FL). C'est donc ce prix qui fait foi. Si on se réfère aux comptes de la Commune, cette parcelle était restée évaluée à CHF 300'000.- et c'est avec MCH2 que la réévaluation a été faite à sa valeur de marché.

M. Fournier rappelle le vote des comptes 2020 durant lequel le CM avait voté une dépréciation du terrain à 1'500'000.-, ce qui avait permis d'acter la valeur à 1'500'000.- et non à la valeur vénale de 1.800'000.-. Il demande confirmation de cet élément à **Mme Khaghani** qui répond affirmativement.

M. Kormann souhaite ajouter un autre élément, celui qui consiste à dire que tout le travail fait en amont s'est trouvé bloqué par cette revalorisation de la parcelle dans la législature précédente. Alors que le principe d'une démolition-reconstruction était la meilleure solution et avait déjà été acté. Puis le concours d'architecture a débouché sur un projet comportant plusieurs éléments nouveaux et celui-ci a déjà été acté par le CM, le jury d'experts et la population. Il fallait donc donner les moyens d'exister à ce projet.

Le Président propose de maintenant passer au vote du renvoi en CFAS.

Le renvoi en CFAS est refusé par 7 oui et 12 non.

M. Mottier rejoint **M. Barcellini** sur ses interrogations et rappelle qu'en 2017, le prix a été fixé à 1'500'000.-, soit 798.- Fr./m2, alors qu'aujourd'hui le prix du m2 est plutôt proche de 1'200.- pour une valeur de 2'750'000.-. C'est un écart conséquent. Puis l'immeuble du 7-9 Hutins affiche une dette s'élevant à 80% de sa valeur ce qui est très élevé et questionne sur le remboursement de celle-ci. Le coût de la construction sera à ajouter et avec 83 places prévues, le bilan financier et l'impact de ce projet sur l'environnement sont désastreux ; 600 camions devraient évacuer les terres, tous les arbres abattus et plus rien ne pourra pousser sur la parcelle. Le parking prévu augmentera la circulation au centre du village et sa rampe d'accès prévue au chemin des Hutins pose la question de la sécurité des enfants. A ce jour et malgré les promesses faites, le relogement des locataires reste incertain. En 2016, il y a eu une pétition des habitants pour préserver la qualité de leur habitat et sauvegarder les espaces verts publics. Avec la rénovation du 7-9 Hutins, les espaces verts, la pleine terre et l'ensemble des arbres pourraient être préservés. Il est plus écologique de rénover nos bâtiments que de les démolir et de les reconstruire. Il s'agit ici de notre bien commun et avant de présenter un nouveau projet très onéreux, la FL devrait commencer par assainir sa situation financière et garantir la pérennité des logements du parc existant.
La valeur du terrain cédé par la Commune à la FL est à questionner. Les deniers publics doivent être utilisés intelligemment et pas dépensés pour un projet très cher qui aggravera plus encore la situation financière de la FL, déjà surendettée. Un investissement dans les nouveaux quartiers serait plus judicieux et plus raisonnable.

M. Fournier souhaite répondre sur quelques points évoqués par **M. Mottier.** S'agissant du prix de vente, il répète que le CM a voté à l'unanimité les comptes 2020 avec une dépréciation de la valeur du terrain, et relève que la FL constitue le bras armé de la Commune en matière de politique sociale du logement. Il ne s'agit donc pas de brader le patrimoine de la Commune à un tiers, mais de transférer un terrain de la Commune à la Commune. Puis, il souligne ensuite qu'il ne s'agit pas d'un don, mais d'un transfert comptable qui impacte tout de même les comptes de la Commune. Enfin, s'agissant du débat sur la rénovation ou la construction, il pourrait le rejoindre, mais il souligne que nous allons passer de 18 logements de 3,5 pièces avec de petites pièces, à plus du double de logements, plus confortables et conformes à la qualité d'aujourd'hui. Il y a donc un vrai saut qualitatif. En conclusion, il répète avoir été présent au vernissage du concours et avoir entendu les espoirs des habitants de gagner en qualité de vie. Pour ces raisons, il votera oui à cette proposition.

Mme Tornare déclare être dérangée par la disparition d'un patrimoine des années 60, au centre du village, au profit d'un immeuble moderne, beaucoup plus haut, alors que nous disposons d'autres quartiers, tel le Vuillonnex par ex. Pourquoi ne pas préserver ce centre du village qui présente un attrait spécial et qui constitue un patrimoine important. C'est très dommage de devoir le perdre.

M. Barcellini revient sur la cession mentionnée dans le rapport « pour que l'opération soit neutre entre les parties ». Il n'est pas vraiment d'accord avec cela, car on donne un terrain d'une certaine valeur, mais on n'en reconnaît pas la comptabilité. Nous parlons d'un bien communal qui appartient à tous les habitants et pour sa part, il refuse que l'on accorde un bien commun pour un projet à la rentabilité hasardeuse, sans avoir d'autres informations.

M. Marti se préoccupe aussi de la population communale et a aussi envie de mettre à disposition des logements à loyer raisonnable, notamment pour les jeunes générations qui peinent à trouver des logements décents. L'ambition de Demain Confignon n'est ni de densifier des parcelles, ni de nous départir d'un avoir estimé en-dessous de sa valeur, qui plus est pour un projet qui va à l'encontre des souhaits de nos administrés. Il craint aussi qu'avec de nouvelles constructions les loyers ne passent à des prix beaucoup plus élevés qu'actuellement. Il comprend que les coûts de construction liés à une rénovation de qualité ne sont pas non plus neutres, mais peuvent aussi apporter plus de confort aux habitants. Il rappelle que lors de la construction du quartier de Cressy, les dettes contractées pour financer les infrastructures ont plongé la Commune dans le rouge. Pour sortir la dette hypothécaire de la Commune et pouvoir continuer à gérer celle-ci de manière autonome, la FL a été créée. Il rappelle que Demain Confignon a demandé que les comptes de la FL soient présentés à la CFAS, notamment pour évaluer les hypothèques de certains bâtiments, supérieures à leur valeur. Il n'est pas envisageable

que la Commune fasse une donation sans comprendre les implications et la stratégie à long terme de la FL. Demain Confignon promeut une gestion responsable et pragmatique des intérêts des habitants. L'alternative d'une rénovation de ce bâtiment permettra d'éviter de nombreux aléas, de prendre en compte le développement durable, le maintien de la biodiversité et la limitation de la croissance du trafic motorisé au cœur du village avec une gestion pragmatique visant à augmenter la valeur du patrimoine en évitant une démolition coûteuse écologiquement et financièrement.

Mme von Gunten-Dal Busco souhaite recadrer les débats en rappelant que la DM se limite à la cession de la parcelle qui constitue la première pierre de l'édifice. Comme déjà expliqué la dernière fois, la raison pour laquelle la demande d'autorisation de construire n'a pas encore été déposée, c'est notamment un certain nombre d'obstacles, dont le foncier. Cette DM est là pour pouvoir aller de l'avant. On ne peut parler aujourd'hui de programme de logements, ni de niveau de loyers, ni de types de logements. Ce sont des choses qui devront être discutées dans un second temps. Elle ajoute d'ailleurs que la hauteur de l'immeuble se situera dans les mêmes gabarits que ceux que nous connaissons à cet endroit. Enfin, elle annonce que la question démolition-construction n'est plus du tout d'actualité et nous allons de l'avant en déposant cette DM.

Le Président lit le DECIDE et propose de passer au vote de cette DM.

Commune de Confignon

Législature 2020-2025
Délibération N° 932
Séance du Conseil municipal du **14 juin 2022**

CESSION D'UNE PARCELLE DU PATRIMOINE FINANCIER DE LA COMMUNE A LA FONDATION D'INTERET PUBLIC COMMUNAL POUR LE LOGEMENT DE LA COMMUNE DE CONFIGNON ET OUVERTURE D'UN CREDIT D'ENGAGEMENT DE CHF 1'500'000.-

Vu l'approbation des statuts de la Fondation d'intérêt public communal pour le logement à Confignon par le Conseil municipal du 26 juin 2001,

Vu l'approbation des statuts de la Fondation d'intérêt public communal pour le logement à Confignon par arrêté du Conseil d'Etat du 26 mars 2003,

Vu la propriété de la commune de Confignon de la parcelle N° 11346, feuille 3 de la commune de Confignon, de 1'878 m2,

Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif,

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e et k de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

D E C I D E
à la majorité qualifiée

Par 12 oui, 7 non et 0 abstention sur 19 CM présents,

1. De céder à la Fondation d'intérêt public communal pour le logement à Confignon, à titre de dotation, la parcelle N° 11346, feuille 3 de la commune de Confignon, de 1'878 m2, figurant

sous rubrique 108 au bilan de la commune de Confignon pour un montant de CHF 1'500'000.- valeur au 31 décembre 2021.

2. D'ouvrir un crédit d'engagement de CHF 1'500'000.- destiné à doter la Fondation d'intérêt public communal pour le logement à Confignon d'un capital complémentaire.
3. De comptabiliser ce crédit dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune, dans le patrimoine administratif (nature 1452).
4. De charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres pour procéder à la signature des actes notariés nécessaires.

Le Président : Félicien MAZZOLA La Secrétaire : Nicole ROEHRICH

La DM 932 est acceptée par 12 oui et 7 non et 0 abstention.

8. DM 925 – Crédit d'investissement de CHF 770'000.- TTC destiné à la réalisation de deux promenades thématiques sur le territoire de Confignon

Le Président passe la parole pour la commission conjointe CCE et CFAS à **M. Kormann**.

M. Kormann informe que la présence des mandataires a pu éclaircir l'ensemble des points relatifs à ce projet et répondre à toutes nos questions. Le préavis est favorable à l'unanimité, moins 1 voix, mais 4 remarques ont été formulées, à savoir :
1.-absence dans l'exposé des motifs des coûts induits en termes d'entretien
2.-réponse absente pour le changement du revêtement de sol pour l'une des promenades
3.-dans l'hypothèse où un dépassement serait prévisible, en informer le CM
4.-choisir des citations non sujettes à polémique
Ces 4 remarques ont été acceptées soit à l'unanimité, soit à la majorité, et accompagnent le préavis favorable des 2 commissions réunies.

M. Knight indique que VdG soutient ce projet qui promeut notre patrimoine et constitue un atout pour la collectivité. Ces promenades contribueront à renforcer un attrait pour un tourisme plus sobre et plus localisé, respectueux de l'environnement.

M. Reverchon souligne que ce projet renforce les aspects de biodiversité et de protection du patrimoine de notre commune avec l'accompagnement éducatif des totems prévus. Il relève par ailleurs son coût élevé, mais ajoute qu'il pourra aussi être promu au-delà des frontières communales.

M. Eugster rappelle que la Commune a déjà dépensé CHF 250'000.- pour ce projet, donc Le Centre soutient ce projet mais en soulignant les remarques 1 et 2 de la commission, notamment les coûts d'entretien en référence aux bancs sonores financés par des sponsors mais qui finalement seront démontés. Abandonner des œuvres mises en place il y a 12 ans et non entretenues pendant cette période, c'est très moche. D'où notre insistance en commission de prévoir un entretien de ces promenades sur une longue durée. Enfin, concernant la promotion, il rejoint les intervenants précédents pour dire qu'une publicité dans tout le canton, voire le monde entier, devra être faite.

M. Francey explique que le PLR a beaucoup disserté sur ces promenades et a trouvé le montant exorbitant pour 2 promenades avec déjà CHF 250'000.- dépensés. Il n'est pas question que le PLR soutienne une telle dépense, alors que nous avions entendu parler de nombreuses subventions en commission, mais qui se révèlent aujourd'hui moins sûres à obtenir.

M. Fournier rappelle que Le Centre a déposé un amendement à l'invite N° 2 pour demander à l'administration et au CA de faire l'effort de trouver CHF 50'000.- supplémentaires pour ce projet, somme qui correspond à ~10% du projet global restant à financer.
Sa proposition d'amendement est la suivante : « Ouvrir à cet effet au CA un crédit d'engagement de CHF 770'000.- TTC, destiné à financer ces travaux, sous déduction d'une recette de subvention estimée

à CHF 36'000.- TTC et d'une recette de subventions complémentaires pour un total de CHF 50'000.-TTC, le montant total à la charge de Confignon s'élèvera donc à un crédit net de CHF 684'000.-. »

Mme Gabus-Thorens rappelle que les bancs sonores sont cadastrés. Puis, concernant le montant, elle reconnaît qu'il s'agit d'un montant conséquent dont l'importance n'a pas tout de suite été perçue du fait que c'est le travail d'étude qui s'est avéré particulièrement onéreux, contrairement à ce qui se fait dans les projets de construction. En conséquence, le CA a décidé de mandater une personne pour faire des recherches de fonds à l'extérieur et aujourd'hui quelques dossiers sont en cours qui devront compléter les CHF 36'000.- déjà acquis. Avec ces 50'000.- qui s'ajoutent aux 36'000.-, le total s'élèvera donc à 86'000.- mais qui si elle ne peut réunir que 75'000.- ? Est-ce que cela signifie que tout « tombera à l'eau » ? Toutes les démarches continueront à être faites pour obtenir des subventions bien sûr, mais elle doit reconnaître qu'elle ne peut garantir d'obtenir la somme mentionnée.

M. Marti désire s'exprimer à titre personnel pour dire qu'à la sortie de commission, il avait un certain sentiment de malaise, partagé par beaucoup, par rapport au montant engagé. Il a néanmoins revu sa position après avoir discuté avec d'autres personnes sur une manière plus pragmatique de dépenser les deniers publics. Au lieu de financer une étude et un suivi de projet pour CHF 320'000.-, n'aurait-on pas dû engager un chef de projet au sein de la Commune en le mandatant pour ce travail ? S'adjoindre des associations pour les panneaux également. Il constate que la Commune finance ici un concept, avec des totems faits sur mesure, chers et réclamant de l'entretien. Il forme donc le souhait que les moyens seront mis pour pérenniser ce projet. En conclusion il déclare qu'il ne peut que s'abstenir de voter sur cet objet.

M. Barcellini explique qu'un gros travail d'archives a été mené et à titre personnel il estime important cette mise en valeur de notre patrimoine dans le futur.

M. Tournier explique que pour VdG la valorisation de la commune a une valeur et celle-ci exprimée ici en chiffres conséquents ne reflète pas tout ce qui peut être amené en termes de beau, d'intéressant, de partage. Cheminer c'est aussi un art de vivre que VdG souhaite défendre avec ces promenades thématiques.

Le Président propose de voter l'amendement de l'invite n°2 qu'il relit, puis la DM 925.

L'amendement pour un montant total à la charge de Confignon de CHF 684'000.- est accepté par 8 oui, 7 non et 4 abstentions.

Commune de Confignon

Législature 2020-2025

Délibération N° 925

Séance du Conseil municipal du **14 juin 2022**

CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 770'000.- TTC POUR LA REALISATION DE DEUX PROMENADES THEMATHIQUES

Vu les crédits d'études (DM 753) d'un montant de CHF 52'000 TTC, voté le 7 novembre 2017 et (DM n° 854) d'un montant de CHF 190'000.- TTC, voté le 10 décembre 2019,

Vu le devis général établi par le groupement de mandataires (quatre-architecture-territoire, Viridis, Kunzi),

Vu l'autorisation de construire, (DD 314'199) déposée en juin 2021 et autorisée en mars 2022.

Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif,

Vu le préavis de la commission conjointe finances, administration et sécurité (CFAS) et constructions et équipements (CCE) du 24 mai 2022,

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984- LAC (B 6 05),

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

D E C I D E
à la majorité simple

Par 17 oui, 0 non et 2 abstentions sur 19 CM présents

1. D'ouvrir un crédit d'investissement de CHF 770'000.- TTC destiné à la réalisation de deux promenades thématiques sur le territoire de Confignon.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de CHF 770'000.- TTC destiné à financer ces travaux, sous déduction d'une recette de subvention estimée à CHF 36'000.- TTC et d'une recette de subventions complémentaires pour un total de CHF 50'000.- TTC, le montant total à la charge de Confignon s'élèvera donc à un crédit net de CHF 684'000.-
3. De comptabiliser la dépense de CHF 770'000.- et la recette de CHF 86'000.- dans le compte des investissements, sous rubrique n°3420.390.501 et rubrique n° 3420.390.6, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan de la commune de Confignon, dans le patrimoine administratif.
4. De financer ces travaux par les fonds propres.
5. D'amortir la dépense nette prévue de CHF 684'000.- au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation estimée à 2023.

Le Président : Félicien MAZZOLA La Secrétaire : Nicole ROEHRICH

La DM 925 ainsi amendée est acceptée par 17 oui, 0 non et 2 abstentions.

9. M 190 – Mens sana in corpore sano

M. Fournier informe que la CSSV s'est réunie le 31 mai dernier pour examiner la motion 190, Mens sana in corpore sano. Celle-ci se base sur l'importance sociale et sanitaire de l'activité physique pour proposer à la Commune de se montrer plus active en ce domaine. Quatre mesures ont été proposées :
-installer des équipements sportifs légers en libre accès
-organiser une offre sportive de plein air
-sonder la population sur cette offre
-collaborer avec les communes voisines pour la mise en œuvre

La commission a délibéré sur l'ensemble de ces invites et proposé 3 amendements :
-de mentionner particulièrement les nouveaux quartiers, étant donné l'offre actuelle assez large
-l'organisation d'activités sportives n'est pas du fait de la Commune, au contraire de la communication et d'un soutien à ces activités (Suppression du t à soutien)
-suppression de la 3e invite (sondage)
-prendre contact avec les communes voisines en vue des infrastructures à développer dans les nouveaux quartiers
Moyennant l'adoption de ces amendements, la CSSV recommande au CM de soutenir cette motion et de la renvoyer au CA.

M. Barcellini remercie pour le rapport très complet et souhaite préciser quelques points :
rappeler que des équipements locaux et en libre accès ont une forte valeur ajoutée pour les habitants, souligner le caractère intergénérationnel de cette activité dans l'espace public. Au niveau de l'urban training, le futur parc du Vuillonnex reste une option parmi d'autres, et pour la promotion de l'organisation, il précise qu'il n'a pas encore vu de cours de yoga par ex. En conclusion, il soutiendra cette motion.

Mme Peradotto rappelle que VdG encourage le sport et accueille favorablement cette motion et ses amendements. Cela nécessitera aussi un budget pour les équipements et leur entretien et elle souhaite que ce poste ne suscite aucun malaise. Elle ajoute que ces équipements devraient plutôt être situés dans les nouveaux quartiers.

M. Marti soutient ce projet, mais relève que dans les législatures précédentes, la Commune n'a pas été particulièrement proactive avec les associations sportives. Ce projet est bienvenu pour mettre en avant le sport.

Le Président propose de passer au vote des amendements en un bloc, puis à celui de la motion.

Les amendements apportés à la motion sont acceptés par 17 oui, 1 non et 1 abstention.

Commune de Confignon	**Motion**	**M190**

Proposition présentée par DemainConfignon : Martin Barcellini, Cornelia Froidevaux, Christian Marti, Pierre-Alain Mottier, Frédéric Reverchon, Christian Rupp et Yvette Tornare

Date de dépôt : 05.09.2021

Date de traitement : 14.06.2022

Motion – *Mens sana in corpore sano*[1]

Considérant :

- L'importance de l'activité physique sur le bien-être et l'épanouissement des humains
- Les bénéfices personnels et sociaux de se retrouver en groupes en partageant une activité commune
- Le caractère intergénérationnel et inter cluster socio-économique des activités physiques
- Le potentiel d'espaces verts ou urbain à Confignon (près de la salle communale, parc de Chaumont, jardin de la Mairie, ...)

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif à l'unanimité des 19 CM présents :

- D'étudier l'installation d'équipements sportifs légers en libre accès à Confignon (fitness urbain, parcours course/marche avec interactivité, table de ping-pong, ...) en particulier dans les nouveaux quartiers.
- Le soutien à l'organisation d'activité sportives en plein air et de bien-être en commun, renforçant également les liens sociaux (urban training, zumba, yoga, Pilates, Tai-chi, ...)
- Etudier les retours d'expérience et éventuellement les collaborations possibles des communes voisines

Le Président : Félicien MAZZOLA La Secrétaire : Nicole ROEHRICH

La motion ainsi amendée est acceptée à l'unanimité.

[1] Un esprit sain dans un corps sain

10. PE Sauvons les arbres de Cressy Confignon

Le Président lit l'énoncé de la pétition et rappelle que celle-ci a été déposée avec 32 signatures en version papier. Le CM l'avait ajournée en séance du 22 septembre 2020, pour cause de procédure juridique en cours. Il rappelle que 4 possibilités sont envisageables : 1) le renvoi en commission 2) le renvoi au CA, 3) l'ajournement et 4) le classement.

M. Barcellini souhaite souligner un point, à savoir que nous aurions tout de même eu le droit de l'envoyer avec une reformulation adéquate, s'agissant justement d'une pétition. Il relève que le CM a tout de même entre-temps souligné son soutien « aux arbres remarquables ». A ce stade, il propose donc de la classer et d'en informer les pétitionnaires.

M. Fournier rappelle que le CM a déjà affiché à plusieurs reprises son soutien aux arbres par le vote de divers objets. L'invite de cette pétition est clairement caduque aujourd'hui et Le Centre rejoint donc la position de Demain Confignon de classer cette pétition.

M. Tournier transmet que VdG est aussi favorable au classement de cette pétition.

Le Président propose de passer au vote du classement de cette pétition.

Le classement de la PE Sauvons les arbres de Cressy Confignon est accepté par 18 oui et 1 abstention.

11. PE Pour la création d'un parc public et d'un espace culturel à Cressy

Le Président précise que la pétition a été déposée le 29 mai 2022 et comporte 66 signatures en version papier et 224 en version électronique + version digitale. Il rappelle les 4 possibilités de traitement et ouvre les débats.

M. Barcellini invite à prendre de la hauteur sur ce sujet et souligne qu'en 3 semaines, plusieurs centaines de nos concitoyens ont accepté de signer cette pétition. Pour sa part, il est dans l'intérêt de tous les habitants, et non seulement ceux de Cressy, de prévoir quelque chose allant dans le sens de cette pétition. Soutenir cette proposition, c'est aussi reconnaître les efforts pour verdir et dynamiser Cressy. Cela aura un prix, mais le bénéfice sera pour toute la population et à travers les générations. Ensuite, il relève que la notion de coût est très relative, car il semblerait qu'après un entretien entre la famille propriétaire et M. A. Hodgers, ce dernier serait prêt à discuter du rachat de la parcelle ou du transfert des dàb. Il souligne enfin qu'il s'agit de la dernière parcelle non construite sur Cressy.

Le Président comprend qu'il y a amendement sur le chiffre 1, pour correction du montant mentionné, il propose donc de voter celui-ci séparément, avant un vote de la délibération dans son ensemble. Les tronçonneuses entreront en action dès le 15 juillet (fin de la période de nidification des oiseaux) et dans l'urgence, il propose donc de voter un renvoi « en toute confiance » au CA.

M. Eugster rappelle que cette pétition demande aux autorités de notre commune de négocier avec les propriétaires de la parcelle 11070. Pour mémoire, cette parcelle a reçu une autorisation de construire qui est entrée en force, et validée par le TF. Cette parcelle est boisée de 26 arbres aux essences diverses et l'OCAN a donné son feu vert pour l'abattage de ceux-ci après constat de leur mauvaise santé. L'ensemble des fonds engagés, y compris ceux pour faire aboutir une autorisation en force, s'élève à un prix largement supérieur à ce que l'on pourrait imaginer, mais qu'il a pour sa part estimé > 7 mio. Si nous ajoutons à ce montant les investissements nécessaires à l'aménagement souhaité par les pétitionnaires, nous dépasserons les 10 mio. Pour notre commune, une telle dépense serait totalement disproportionnée. Il ajoute que cette construction prévue à Cressy, ne prévoit pas de LUP, mais des PPE, pour a-t-il estimé des rentrées fiscales avoisinant CHF 200'000.- pour la commune.
Le Centre propose donc au CM une audition des pétitionnaires et le renvoi en CCC et en CFAS.

Mme Schmidt souhaite ajouter pour la partie culture que l'implantation d'un centre culturel en collaboration avec Bernex et Onex et compte tenu de sa localisation à la Croisée avec un autre centre

culturel, ne fait pas sens. Pour cette raison, notre groupe préconise, une fois l'audition réalisée, le classement de cette pétition.

M. Reverchon remercie les associations pour cette pétition susceptible de dynamiser ce quartier et rappelle que les habitants de Cressy ont aussi besoin de culture et de pouvoir se rafraîchir en été sous des arbres qui sont en parfaite santé et pas malades du tout. De plus, ce projet permettra de donner un sens au quartier et il propose de donner toute confiance au CA pour développer la vie sociale et culturelle dans un environnement préservé.

Mme Gabus-Thorens précise que le promoteur n'a pas pris contact avec le CA, comme mentionné. Elle confirme par ailleurs qu'un grand projet culturel est prévu à la Croisée et desservira les 3 communes mentionnées.

M. Tournier explique que VdG soutient l'arborisation des espaces et aujourd'hui avec le soutien de centaines de citoyens à cette pétition pour la création d'un parc public et d'un espace culturel. Il constate que ce projet se heurte à une réalité difficile à dépasser et recevrait très volontiers les pétitionnaires pour en discuter. Cependant la temporalité très courte exigerait de les recevoir avant le 15 juillet et il estime que la possibilité d'une issue favorable est très compromise. Pour sa part, il s'abstiendra sur l'orientation à prendre en termes de commissions et hésite à renvoyer au CA. Il propose d'inviter les propriétaires privés de terrains à Cressy de se manifester pour dire pourquoi ils seraient disposés à vendre une partie de leurs parcelles en faveur des habitants de Cressy. A réfléchir.

M. Fournier rebondit sur les propos de **M. Reverchon** pour un renvoi immédiat au CA en relevant que cette pétition est adressée au CM. La moindre des choses serait donc d'entendre les personnes à l'initiative de cette pétition et d'établir un dialogue avec eux. Les Evaux sont à proximité, un parc agro-urbain est prévu non loin et une rencontre avec les pétitionnaires pourrait attirer l'attention sur les projets en cours, discuter avec eux de la programmation culturelle envisagée, etc...Il serait donc prématuré de renvoyer cette pétition au CA, et préfère un renvoi en CCC et CFAS.

Mme Stoffel remarque qu'il a beaucoup été question d'argent, que Demain Confignon a beaucoup parlé de deniers publics à dépenser intelligemment, de pragmatisme, de projets trop onéreux lorsqu'il faut reloger des habitants. Mais ce soir, Demain Confignon nous demande de faire un chèque en blanc à notre administration, ce qu'elle trouve inacceptable. Elle demande donc le renvoi en CFAS. Les donneurs de leçons de ce soir se retrouvent sur certains sujets et de l'autre côté pour d'autres sujets, de plus, elle ajoute avoir aussi un problème de confiance avec le CA. Elle rejoint donc les groupe VdG et Le Centre sur leurs propositions de renvois. « Les bras lui en tombent »....

Mme Uldry Frossard informe avoir été contactée hier par la famille Grange et le CA se réunissant le jeudi, elle a donc prévu d'en discuter ce jeudi...

M. Eugster s'écrie : c'est honteux !

Mme Uldry Frossard reprend en disant que l'OJ du CA doit être respecté autant que possible et il n'était pas prévu d'en discuter avant jeudi. Elle donne donc cette information que la famille Grange l'a contactée hier après-midi, ce qui fait court pour ce soir. La première pétition a été traitée au Grand Conseil, acceptée à la majorité et renvoyée au CE. M. Grange l'a informée que M. A. Hodgers l'avait aussi contacté pour rechercher une solution, car aujourd'hui, on n'autoriserait plus un parking sur l'entier de la parcelle, ni l'abattage d'arbres centenaires, au vu des enjeux climatiques. Aussi, M. A. Hodgers a demandé à M. Grange de trouver une solution et celui-ci a demandé au CA de proposer différentes options. Elle rappelle que lors de la 1ère pétition, M. Rodriguez avait proposé un transfert de dàb de Cressy au PLQ Vuillonnex, mais d'autres solutions peuvent être envisagées, elles doivent être examinées au niveau du pôle aménagement. Il existe certainement des possibilités de sauver ce lieu, mais la date d'abattage est imminente, l'autorisation en force, et seule une volonté politique forte pourra préserver ce lieu.

M. Barcellini souligne que nous avions la possibilité d'agir pendant 2 ans, mais malheureusement la majorité ici présente n'a pas saisi l'opportunité d'essayer de trouver des solutions. Pour lui, ce qui

compte ici ce sont ces arbres qui pourront donner de la fraîcheur si nous arrivons à les sauver. C'est cela qui est important.

M. Eugster considère que c'est une très bonne nouvelle d'apprendre que la famille Grange a pris contact avec une c.a., car cela consolide le fait que l'on peut renvoyer cette pétition en CCC et CFAS, car si la famille Grange est prête à discuter, cela signifie aussi qu'elle n'est pas prête à mettre les tronçonneuses en marche le 15 juillet. Il propose donc que ce débat continue dans les commissions.

M. Fournier avait relevé les mêmes éléments.

Le Président propose de voter les renvois en commissions CCC et CFAS séparément.

Le renvoi en CFAS est approuvé par 18 oui et 1 abstention.
Le renvoi en CCC est approuvé par 13 oui, 2 non et 4 abstentions.

12. Questions

M. Tournier rappelle la motion relative aux patrouilleuses scolaires il y a une année avec l'idée de faire un point de situation sur la circulation routière et les passages dangereux et demander à l'ATE leurs conseils pour atténuer les risques. Où en est-on ?

Mme Uldry Frossard répond qu'effectivement le CM avait souhaité lancer une étude pour un plan de mobilité scolaire en sollicitant l'ATE. Malheureusement nos ressources humaines ne nous ont pas permis de traiter ce dossier à ce jour. Il est toujours dans la liste des objets à traiter.

M. Mazzola revient sur la motion 174, présentée le 9 mai 2021, en relation avec l'interdiction des véhicules thermiques d'ici à 2035. Aujourd'hui, il n'y a pas la moindre borne de recharge, hors P+R, et pour les locataires, rien en dehors des stations de recharge publiques. Il demande donc en ce mois de juin 2023 où sont les espaces de recharge pour les véhicules électriques ?

Mme von Gunten-Dal Busco répond que pour les mêmes raisons qui viennent d'être évoquées par sa collègue, soit un manque de RH, ce projet a été mis en attente. Mais depuis l'arrivée de notre nouvelle architecte, le sujet a été repris et l'espoir de les installer en 2023 revient.

M. Tournier a entendu pour le passage sous-voie à la route de Chancy que la visibilité est très réduite lorsque l'on tourne à gauche ou à droite. Il demande donc que cette zone fasse partie du plan de mobilité avec l'ATE pour l'avenir, mais dans l'immédiat cela reste très dangereux.

Mme Uldry Frossard informe que M. Morand et Mme Ritter, ainsi que M Caumel de l'OCT, se sont rendus sur place pour examiner plusieurs éléments d'aménagement de voies cyclables. Le manque de visibilité a bien été constaté et il est prévu d'aménager un trottoir et de faire des travaux.
Par ailleurs, elle informe de l'installation de chicanes sur la route de Chancy devant amener les cyclistes à choisir le bon cheminement.

M. Fournier a une question sur le chemin Sur-le-Beau et les adaptations liées au 30 km/h près du chemin de Narly. Des bornes ont été posées pour entraver la circulation, mais à plusieurs reprises ces bornes ont disparu, puis réinstallées. Il demande si des ayants-droits ont été identifiés et si ces bornes ne pouvaient pas être installées de manière pérenne ?

Mme Uldry Frossard explique que cette demande relative aux bornes à cet endroit est le fruit d'une demande datant de la dernière législature et d'un accord avec Onex pour réduire le trafic sur ce chemin. Le choix de ces bornes que certaines personnes peuvent enlever, typiquement les services de secours ou communaux et les agriculteurs, a été fait. Ceci est une mesure provisoire pour un an.

Mme Joliat mentionne qu'à la fin du chemin de Murcie, là où il rejoint le chemin des Marais, il y a une priorité de droite. Et les gens qui remontent du chemin des Marais respectent rarement cette priorité,

alors que ceux qui arrivent du chemin de Murcie ne voient pas les voitures arriver, à cause des haies. Elle demande si quelque chose est prévu ?

Mme Uldry Frossard répond que divers aménagements sont prévus, dont des panneaux et du marquage au sol. **M. Morand** est en train d'analyser toutes les demandes et les besoins. A suivre.

13. Propositions individuelles et divers

M. Fournier explique l'organisation du voyage du CM prévu les 7-9 octobre 2022 : après un rapide sondage, Marseille s'est imposé avec 15 réponses reçues. Il explique brièvement le programme et précise que pour ceux qui ne pourraient prendre le train le vendredi pour cause de travail, il sera aussi possible de partir samedi matin et d'arriver à 10h30 en gare de Marseille.

Le Président lève la séance à 23H05.

Félicien MAZZOLA	Nicole ROEHRICH
Président	Secrétaire